



MISEREY-SALINES

## ARRÊTÉ MUNICIPAL N°23/2026

### Arrêté de délégation de fonctions et de signature Au Maire Adjoint chargé de l'Environnement et du Développement Durable

Le maire de Miserey-Salines,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18,

Vu le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 mars 2026, constatant l'élection de M. Alexandre EDEINGER en qualité d'adjoint au Maire,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale il est nécessaire de déléguer à M. Alexandre EDEINGER, cinquième adjoint au Maire, un certain nombre d'attributions relevant de l'environnement et du développement durable,

#### ARRÊTE :

**Article 1<sup>er</sup> :** A compter du 21 mars 2026, M. Alexandre EDEINGER, cinquième adjoint au Maire, est délégué à l'environnement et au développement durable, et assurera en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions et missions relatives aux questions liées à l'environnement et au développement durable (Commission Environnement et Développement Durable).

**Article 2 :** Délégation permanente est également donnée à M. Alexandre EDEINGER, cinquième adjoint, à l'effet de signer tous les documents, courriers et autorisations relatifs à l'environnement et au développement durable, dans la limite des postes budgétaires votés chaque année.

**Article 3 :** Monsieur le Maire de MISEREY-SALINES est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'intéressé et affiché en Mairie, dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Doubs
- Monsieur le Trésorier (Service de Gestion Comptable de Besançon)

Fait à Miserey-Salines, le 21 mars 2026

Marcel FELT, Maire.

